



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 FEVRIER 2026

Présents : Bernard POZZOLI, Monique ROM, Colette DELAUME, Stéphane PIERRE, Pierre PETIT, Thierry ROUGERON, Christophe MARTRAIX, Francis LABRANDINE, Thérèse MURACA, Jessy CAMUS, Guillaume POBEAUD, Nelly JOURDAN, Didier SAINT GERAND, Nathalie ALEVEQUE, Virginie SALZA

Absents ayant donné pouvoir : Christophe PERRIER à Stéphane PIERRE
Florian VACHON à Thérèse MURACA

Absents excusés : Isabelle ANQUET, Marie-Christine BEAUJARD, Christiane COLLINET

Désignation d'un secrétaire de séance : Stéphane PIERRE

A l'occasion de ce dernier conseil municipal de la mandature, Monsieur le Maire tient à exprimer ses remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur engagement constant, leur esprit de responsabilité et leur mobilisation tout au long de ce mandat. Il souligne que ces années de travail collectif ont permis de mener à bien de nombreux projets et de concrétiser des réalisations structurantes, faisant de ce mandat une période particulièrement riche et constructive au service de la commune et du développement de plusieurs services à la population. Il cite notamment l'Agence Postale Communale, la micro-crèche, la restructuration des extérieurs et des cours de l'école, la création de locaux pour l'accueil périscolaire, la rénovation énergétique des bâtiments, la construction de la maison médicale, la réouverture de la boulangerie.

Il précise que malgré ces nouveaux services mis en place et les nombreux investissements, la situation financière de la commune est très satisfaisante et fait apparaître un résultat positif important comme l'adjoint aux finances le précisera lors de l'analyse du Compte Financier Unique.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 02 DECEMBRE 2025

Thierry ROUGERON souhaite que le point 8 du procès-verbal concernant l'autorisation de mandatement des factures d'investissement 2026 avant le vote du budget soit modifié en précisant que c'est Monsieur le Maire qui a présenté cette délibération et non lui-même.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2) APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Thierry ROUGERON adjoint aux finances, présente au Conseil municipal le Compte Financier Unique de la commune pour l'exercice 2025 transmis par Madame Sophie LAMOTTE, receveur municipal.

Il invite le conseil municipal à approuver ce compte financier unique, dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

		Investissement	Fonctionnement	Total Cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 021 780.03	1 971 978.00	4 247 050.14
	Recettes réalisées (1)	1 677 660.66	2 002 052.44	3 679 713.10
	Restes à réaliser	179 738.95	0.00	179 738.95
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 921 679.66	2 225 270.11	4 247 050.14
	Dépenses réalisées (1)	1 807 073.76	1 771 088.85	3 578 162.61
	Restes à réaliser	30 690.13	0.00	30 690.13
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-129 413.10	230 963.59	101 550.49
Résultats antérieurs reportés	Solde antérieurs reportés (+/-)	-100 100.37	253 292.11	153 191.74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	-229 513.47	484 255.70	254 742.23
Différences entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	149 048.82	0.00	149 048.82
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-80 464.65	484 255.70	403 792.05

Le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement en 2025 de 230 963.59 € et un excédent cumulé en fonctionnement de 484 255.70 €.

En investissement le déficit 2025 est de 129 413.10 € et le déficit cumulé est de 229 513.47 €.

En prenant en compte les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement le résultat total cumulé est positif de 403 792,05€.

Thierry ROUGERON précise que les dépenses et les recettes de l'année 2025 permettent de dégager une épargne brute de 283 917 € soit un taux d'épargne brute de 14.6 %. Celui-ci traduit une situation financière saine et une capacité d'autofinancement satisfaisante.

Les charges de personnel représentent 55 % des dépenses de fonctionnement. Cette part significative reflète la diversité et l'importance des services que la commune met à disposition de la population : micro-crèche, accueil périscolaire, restaurant scolaire, agence postale communale, accueil administratif, ainsi que l'entretien d'un territoire communal particulièrement étendu. Ces services de proximité témoignent de la volonté municipale d'offrir un accompagnement complet et de qualité aux habitants.

Par ailleurs, la capacité de désendettement estimée à moins de 4 ans témoigne d'un niveau d'endettement maîtrisé, conférant à la commune des marges de manœuvre pour le financement de ses investissements futurs.

Le Maire étant sorti comme le prévoient les textes, le conseil municipal, sous la présidence de Monique ROM, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le compte financier unique 2025.

3) AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Thierry ROUGERON, adjoint aux finances explique au Conseil municipal qu'en application de l'instruction budgétaire et comptable M57, il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire et de statuer sur l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget principal de la Commune.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître la situation suivante :

FONCTIONNEMENT	MONTANT
Excédent	230 963.59 €
Excédent reporté	253 292.11 €
Excédent cumulé	484 255.70 €
INVESTISSEMENT	
Déficit	- 129 413.10 €
Excédent antérieur reporté	- 100 100.37 €
Besoin de clôture 2025	- 229 513.47 €
Reste à réaliser Dépenses	- 30 690.13 €
Reste à réaliser Recettes	179 738.95 €
Excédent de Financement	149 048.82 €

Il propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 s'élevant à **484 255.70 €** comme suit :

Affectation au compte 002 - Recettes de la section de fonctionnement	403 791.05 €
Affectation au compte 1068 - Recettes de la section d'investissement	80 464.65 €
Affectation au compte 001 - Déficit de la section d'investissement	229 513.47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents l'affectation des résultats.

4) FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES 2026

Monsieur le Maire propose de maintenir en 2026 les taux votés en 2025 afin de ne pas impacter le budget des habitants.

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.84 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.51 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	9.22 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux des trois taxes ci-dessus.

5) APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Thierry ROUGERON, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 306 019.05 € - Recettes : 2 306 019.05 €

Compte	Libellé	2 024	Budget 25	2 025	Budget 26
CHARGES		(réalisé)	(réalisé)	(réalisé)	(réalisé)
011	Charges à caractère général	428 408	496 845	433 133	414 530
012	Charges de personnel et frais assimilés	951 994	990 365	977 669	1 008 253
014	Atténuations de produits	24 491	26 000	21 774	25 000
65	Autres charges de gestion courante	230 624	267 410	260 852	248 875
66	Charges financières	32 867	25 850	24 488	20 500
67	Charges exceptionnelles	300		220	
68	Dotations provisions semi-budgétaires		456	224	119
	Charges (réelles)	1 668 683	1 806 926	1 718 359	1 717 277
61524	Bois et forêts (RESERVES)		272 208		393 000
023	Virement à la section d'investissement		122 906		169 426
042	Opérations d'ordre (dotation aux amort.)	26 327	23 230	52 730	26 317
	Total charges	1 695 010	2 225 270	1 771 089	2 306 019
PRODUITS		total	total	total	total
013	Atténuations de charges	27 391	25 000	29 977	25 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	170 730	169 220	185 260	169 520
73	Impôts et taxes	1 150 025	1 196 226	1 189 281	1 184 371
74	Dotations, subventions et participations	437 300	506 648	514 813	453 333
75	Autres produits de gestion courante	90 968	71 780	52 775	70 000
76	Produits financiers	5	4	5	4
77	Produits exceptionnels	1 799		29 443	
78	Provision		100		
	Produits (réels)	1 878 219	1 968 978	2 001 552	1 902 228
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 832	3 000	500	
	Total Produits	1 881 051	1 971 978	2 002 052	1 902 228
	Résultat	186 040	-253 292	230 963,59	-403 791,05
002	Excédent de fonctionnement reporté	583 213	253 292	253 292,11	403 791,05
	Résultat Fonctionnement	769 254		484 255,70	

Investissement :

Dépenses : 591 489.07 € - Recettes : 591 489.07 €

Compte	Libellé	2 024	Budget 25	2 025	Budget 26
CHARGES		(réalisé)		(réalisé)	
10	Dotations, fonds divers et reserves	1 027	10 764	4 684	2 710
16	RBT Emprunts et dettes assimilées	501 588	153 374	152 447	128 743
20	Frais d'études & insertions (Immo. Incorporelles)	21 183	8 375	3 108	6 216
21	Acquisitions (Immobilisations corporelles)	46 932	68 989	52 668	68 821
23	Travaux - (Immobilisations en cours)	152 508	1 590 108	1 527 593	155 486
45	Comptabilité distincte rattachée	21 554	5 388	5 388	
	Charges (réelles)	744 792	1 836 999	1 745 888	361 976
020	Dépenses imprévues				
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 832	3 000	500	
041	Opérations patrimoniales	155 341	81 680	60 685	
	Total charges	902 965	1 921 680	1 807 074	361 976
PRODUITS					
10	Dotations, fonds divers et reserves	339 168	594 635	578 977	213 465
13	Subventions d'investissement reçues	393 296	904 941	719 880	182 282
027	Autres immobilisations				
16.	Emprunts	4 668	260 000	260 000	
45	Comptabilité distincte rattachée	21 554	5 388	5 388	
	Produits (réels)	785 012	1 788 194	1 564 245	395 747
021	Virement de la section de fonctionnement		122 906		169 426
024	Cession d'immobilisation		29 000		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 327	23 230	52 730	26 317
041	Opérations patrimoniales	155 341	81 680	60 685	
	Total Produits	940 352	2 021 780	1 677 661	591 489
	Résultat	37 387	100 100	-129 413	229 513
001	Déficit d'investissement reporté	137 488	100 100	100 100	229 513
001	Excédent d'investissement reporté				
	Résultat d'investissement	-100 100	0	-229 513,47	0

Principaux investissements 2026 :**Voirie**

- Impasse des Baliveaux
- Chemin des Côtes 1^{ère} tranche
- Chicane Route de la Chaume Blanche
- Formalisation voie cyclable route du Château de Fontbouillant

Divers

- Panneaux expression Libre
- Divers travaux Stade
- Tondeuse robot pour stade
- Tailleuse sur batterie et meuleuse pour les services techniques

Ecole

- Logiciel Inéo et tablette pour accueil périscolaire et restaurant scolaire
- Aménagements divers à l'Ecole
- Remplacement de la hotte de la cuisine du restaurant scolaire
- Armoire frigo et batteur pour la cuisine du restaurant scolaire
- Ordinateur au restaurant scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le budget primitif 2026.

6) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RADIO RMB

Monsieur le Maire expose que depuis 2009, un partenariat est conclu chaque année avec la radio locale RMB pour permettre à la commune et aux associations d'avoir accès à ce mode de communication.

Il propose de renouveler la convention de partenariat pour l'année 2026. La contribution financière est de 1 000 €.

Cette somme sera imputée au compte 6238 - divers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le partenariat avec la radio locale RMB.

7) CONVENTION DE SERVICES AVEC LA RADIO RJFM

Monsieur le Maire expose que depuis 2009, un partenariat est conclu chaque année avec la radio locale RJFM pour permettre à la commune et aux associations d'avoir accès à ce mode de communication.

Il propose de renouveler ce partenariat en acceptant la convention de services pour l'année 2026. La participation financière est de 1 000 €.

Cette somme sera imputée au compte 6238 - divers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents la convention de services avec la radio locale RJFM.

8) SUSPENSION DU LOYER AU CENTRE DU BIEN ETRE POUR L'ACTIVITE DE CRYOTHERAPIE

Monsieur le Maire fait au conseil municipal la demande de MF Cryoconcept Sarl d'exonération de loyer pour les mois de mars à juin 2026 (4 mois). L'activité est arrêtée depuis l'incendie de novembre 2025, Les experts viennent de rendre leurs conclusions et les travaux de rénovation des locaux intérieurs ne pourront pas débuter avant mars.

Le loyer est de 380.70 € TTC mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'exonération de 4 mois de loyer de mars à juin 2026 pour MF Cryoconcept Sarl.

9) PROJET EOLIEN secteur « Les Pêcheries »

Considérant

- Qu'un premier porteur de projet ABO ENERGY a étudié l'implantation d'éoliennes sur le secteur « Les Pêcheries »
- Que ce projet a été abandonné par le porteur en raison des résultats des mesures acoustiques, révélant un niveau de bruit ambiant très faible
- Que ces résultats impliqueraient la mise en place d'un plan de bridage des éoliennes, entraînant des pertes significatives de production et remettant en cause la viabilité du projet
- Qu'un nouveau porteur de projet NOUVERGIES souhaite reprendre les études sur ce même secteur, et a pris contact avec les propriétaires de parcelles
- Que le territoire communal et ses environs comptent déjà seize éoliennes ainsi que 50 ha de panneaux photovoltaïques au sol
- Que cette concentration d'équipements de production d'énergie porte atteinte à l'équilibre paysager et à la perception de l'espace naturel
- Que le secteur « Les Pêcheries » présente un intérêt environnemental et paysager que la commune souhaite préserver

Considérant enfin

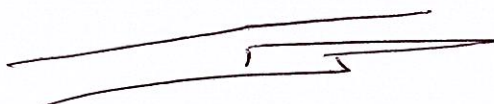
- La volonté des élus de protéger le cadre de vie des habitants
- La nécessité de maintenir un équilibre entre développement des énergies renouvelables et préservation des espaces naturels,

Le conseil municipal confirme à l'unanimité :

- ✚ Son avis défavorable à tout nouveau projet éolien sur le secteur « Les Pêcheries »
- ✚ Sa volonté de préserver l'espace naturel et paysager de ce secteur et de ses environs.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à notifier la présente délibération aux porteurs de projets concernés ainsi qu'aux services compétents.

La Séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire de séance,



Stéphane PIERRE



Le Maire,



Bernard POZZOLI